Nations Unies S/PV.8139



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8139e séance

Lundi 18 décembre 2017, à 12 h 25

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli Frieri

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-44660 (F)







La séance est ouverte à 12 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/1060, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Égypte.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : La séance d'aujourd'hui se tient afin d'examiner le projet de résolution figurant dans le document S/2017/1060, déposé par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes, conformément à la résolution adoptée à la réunion d'urgence des ministres arabes qui s'est tenue au Caire le 9 décembre.

Le projet de résolution a été présenté en réponse à la situation d'urgence qui touche au cœur de la question palestinienne et à l'heure où le Conseil de sécurité se penche sur les derniers événements concernant Jérusalem. Tout en gardant à l'esprit la grave situation qui prévaut à Jérusalem et les répercussions de la décision prise unilatéralement par les États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, je rappelle que de nombreux membres se sont opposés à cette décision lors de la séance publique du Conseil le 8 décembre (voir S/PV. 8128) et souligne qu'elle n'a aucun effet juridique.

Al-Qods Al-Charif est une question qui est chère au cœur de nombreuses personnes à travers le monde, et il ne fait aucun doute que toute discussion sur la situation au Moyen-Orient doit prendre en considération ce sujet très sensible. Toutefois, nous savons bien que la seule voie qui nous permettra de régler la question est de recourir au seul pilier d'arbitrage qui existe dans les relations internationales – je veux parler du droit international – en nous abstenant de toute considération historique ou religieuse qui risquerait d'avoir d'énormes répercussions sur la situation et de nous faire retomber dans le chaos avec toutes les conséquences négatives que l'on sait pour le développement humain.

Al-Qods Al-Charif est l'une des questions relatives au statut final qui doit être réglée par des négociations pacifiques entre Palestiniens et Israéliens. Toute tentative visant à modifier les faits sur le terrain à Jérusalem serait considérée comme une mesure unilatérale illégale sans fondement juridique, puisqu'elle constituerait une violation du droit international et des résolutions de la légitimité internationale, notamment la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui a établi deux États, la Palestine et Israël, et constitué Jérusalem en *corpus separatum* soumis à un régime international spécial.

Qui plus est, les résolutions 242 (1967), 252 (1968) et 383 (1973) du Conseil de sécurité ne reconnaissent aucune mesure qui rattacherait Jérusalem au territoire israélien, puisque ce serait contraire à la Charte des Nations Unies, qui interdit l'annexion de territoires. En outre, cela violerait les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), qui ne reconnaissent aucune mesure susceptible de modifier le statu quo à Jérusalem. Les deux résolutions rejettent toute loi israélienne qui cherche à annexer Jérusalem et à faire d'elle la capitale d'Israël. La résolution 2334 (2016) l'a réaffirmé dans un langage juridique très clair, condamnant toute tentative visant à modifier le caractère démographique et géographique des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Cette résolution indique également clairement que le Conseil de sécurité ne reconnaît aucune modification apportée aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Al-Qods Al-Charif, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis souligne que toute tentative visant à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de Jérusalem n'a aucun effet juridique, est nulle et non avenue et doit être rapportée. C'est pourquoi nous sommes opposés à toute tentative de ce type, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le projet de résolution appelle tous les

pays à s’abstenir d’établir des missions diplomatiques dans la Ville sainte de Jérusalem, conformément à la résolution 478 (1980). Il exige que tous les États respectent les résolutions du Conseil concernant la Ville sainte de Jérusalem et s’abstiennent de reconnaître les actions et les mesures qui y sont contraires. Il appelle également à nouveau à inverser les tendances négatives sur le terrain qui mettent en péril la solution des deux États et à intensifier les efforts entrepris et l’appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l’Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, du mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l’échange de territoires contre la paix, de l’Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, et de mettre fin à l’occupation israélienne qui a commencé en 1967.

L’Égypte a été l’un des tout premiers pays à soutenir le peuple palestinien. Nous l’appuyons depuis 1948 et continuerons de le faire jusqu’à ce que nous parvenions à une paix globale et durable. À la lumière de ce qui précède, j’appelle tous les membres du Conseil de sécurité à voter pour le projet de résolution et à appliquer le droit international. Il s’agit là de notre principal mandat pour ce qui est des droits et obligations afférents à cette question fondamentale et d’autres questions internationales.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous avons demandé la parole avant le vote pour faire deux observations, une sur la procédure et l’autre sur le fond.

En ce qui concerne la procédure, le projet de résolution a été présenté officiellement samedi. Hier, le Président a été prié de le mettre en bleu et de programmer le vote pour aujourd’hui, sans avoir tenu de négociations ni de consultations sur le texte, à l’exception de la réunion qui vient de s’achever (voir S/PV. 8138) et au cours de laquelle il n’y a pas non plus eu de discussion détaillée quant au fond. Tout comme nous avons critiqué des membres permanents du Conseil de sécurité par le passé pour des pratiques similaires qui réduisent la transparence des travaux de cet organe et obligent les États Membres à prendre une décision sans pouvoir participer à la rédaction du texte, nous devons dire une fois encore que ce n’est pas la manière de faire les choses au Conseil.

Pour ce qui est du fond, nous réaffirmons le statut spécial de la ville de Jérusalem, conformément aux résolutions de l’Assemblée générale, en particulier la résolution 181 (II), adoptée en 1947, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité. La résolution 181 (II) de l’Assemblée générale, pour laquelle l’Uruguay a voté et qu’elle continue de soutenir à ce jour, recommandait la partition de la Palestine en un État juif et un État arabe, et l’établissement de Jérusalem en *corpus separatum* sous un régime international spécial administré par l’Organisation des Nations Unies. C’est la base du statut spécial de Jérusalem au regard du droit des Nations Unies et du droit international. À ce titre, il aurait dû être pris comme point de référence dans le texte du projet de résolution.

Il y a peu, à la séance de ce matin, nous nous sommes déclarés satisfaits du fait qu’autant de pays reconnaissent aujourd’hui la nature fondamentale de la résolution 181 (II) de l’Assemblée générale, qui fait référence tant au partage de la Palestine en deux États – un État juif et un État arabe – qu’au statut particulier de Jérusalem. Ceci est particulièrement important parce que lors de son adoption adoptée, de nombreux États n’avaient pas appuyé cette résolution.

Le statut final de Jérusalem est une question non encore réglée. La souveraineté sur Jérusalem et ses limites doivent être faire l’objet d’un accord entre Israël et la Palestine dans le cadre de négociations bilatérales. Partant, toutes les décisions, mesures ou actions contraires à cette résolution que prendront les parties ou des parties tierces en vue de modifier le statut de Jérusalem affectent le processus de paix et la quête de la solution des deux États – un objectif partagé par quasiment l’ensemble de la communauté internationale depuis des décennies.

Depuis sept décennies, l’Uruguay cherche à trouver un règlement juste et durable au conflit palestino-israélien fondé sur le respect du droit international. Pour ces raisons, et malgré un processus de présentation qui nous semble critiquable, ma délégation appuiera le projet de résolution S/2017/1060 dont le Conseil est saisi.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est maintenant prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan,

Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, et une voix contre.

Le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du veto négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M[me] Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai été une fière représentante des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis presqu'une année maintenant. C'est la première fois que j'exerce le droit qu'ont les États-Unis d'opposer un veto à une résolution au Conseil de sécurité. Ce n'est pas souvent que les États-Unis exercent le droit de veto. Cela fait six ans que nous ne l'avons pas fait. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur, mais nous le faisons sans réticence. Le fait que ce veto est exercé pour défendre la souveraineté des États-Unis et pour défendre le rôle qu'ils jouent dans le processus de paix au Moyen-Orient, n'est pas cause d'embarras pour nous. Ce doit être une cause d'embarras pour le reste des membres du Conseil de sécurité.

Comme je l'ai signalé lorsque nous avons débattu de ce sujet voilà 10 jours (voir S/PV.8128), je vais mettre une fois encore en exergue les caractéristiques de l'annonce faite par le Président concernant Jérusalem qui sont les plus pertinentes ici. Le Président a pris grand soin de ne préjuger de quelque manière que ce soit des négociations sur le statut final, notamment des limites spécifiques de la souveraineté d'Israël sur Jérusalem, qui doit faire l'objet de négociations entre les deux parties. Cette position est tout à fait conforme aux précédentes résolutions du Conseil de sécurité. Le Président a aussi pris soin de dire que nous appuyons le statu quo concernant les Lieux saints à Jérusalem et que nous appuyons la solution des deux États, si c'est ce que les parties t conviennent. Encore une fois, ces positions sont pleinement conformes aux précédentes résolutions du Conseil de sécurité. Il est vraiment regrettable que certains aient essayé de déformer la position du Président pour servir leurs propres intérêts.

Ce qui gêne certains, ce n'est pas le fait que les États-Unis aient nui au processus de paix. Nous n'avons en fait rien fait de tel. Ce qui les gênent, c'est plutôt le fait que les États-Unis aient eu le courage et l'honnêteté de reconnaître une réalité fondamentale. Jérusalem a été pendant des milliers d'années le foyer politique, culturel et spirituel du peuple juif. Il n'a pas d'autre capitale, mais la reconnaissance par les États-Unis de l'évidence même, à savoir que Jérusalem est la capitale et le siège du Gouvernement israélien actuel, est un peu trop pour certains.

D'abord, certains ont menacé de porter la violence dans la rue, comme si la violence pouvait améliorer les perspectives de paix. Ici aujourd'hui, se cachant derrière un jargon diplomatique, certains se permettent de dire aux États-Unis d'Amérique où établir son ambassade. Les États-Unis ont le droit souverain de décider s'il faut établir une ambassade et où l'établir. Je doute que certains États Membres acceptent que le Conseil de sécurité se prononce sur leurs décisions souveraines, et je pense que certains en auraient même peur.

L'on notera que cette position des États-Unis n'est pas nouvelle. Déjà en 1980, lorsque Jimmy Carter était Président des États-Unis, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 478 (1980), dans laquelle il demandait aux États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte. Les États-Unis n'avaient pas appuyé cette résolution et, dans ses observations, le Secrétaire d'État de l'époque, M. Ed Muskie, avait indiqué que

> « Le projet de résolution dont nous sommes saisis illustre une préoccupation qui est à l'origine de cette série de textes déséquilibrés et sans réalisme sur la question du Moyen-Orient » (*S*/*PV.2245, par.106*).

S'agissant plus précisément de la disposition concernant les missions diplomatiques à Jérusalem, le Secrétaire d'État. Muskie avait dit qu'

> « À nos yeux, cette disposition n'a rien d'obligatoire. Elle n'a aucune force. Et nous la rejetons parce que nous y voyons une tentative séditieuse de régenter les États. Ce texte ne fait rien pour faciliter une solution des problèmes difficiles auxquels se heurtent Israël et ses voisins. Il ne fait rien pour faire progresser la cause de la paix. » (*ibid., par. 111*).

Cela était vrai en 1980, et ça l'est encore aujourd'hui. Les États-Unis ne permettront à aucun pays de leur dire où établir notre ambassade.

Enfouie encore plus profondément dans le jargon utilisé dans le projet de résolution est l'accusation que les États-Unis sont en train d'assombrir les perspectives de paix au Moyen-Orient. Il s'agit d'une accusation scandaleuse. Ceux qui font cette accusation doivent considérer qu'ils ne font que causer du tort aux Palestiniens, au nom desquels ils prétendent parler. À quoi profite aux Palestiniens le fait que leurs dirigeants mettent des obstacles aux négociations? Un processus de paix qui pâtit d'une simple reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël n'est pas un processus de paix; cela ne fait que justifier une impasse sans fin. À quoi profite aux Palestiniens le fait que certains de leurs dirigeants accusent les États-Unis d'être hostiles à la cause de la paix? Rien, si ce n'est que cela risque de leur coûter cher.

Les États-Unis ont fait bien plus que n'importe quel autre pays pour aider les Palestiniens. Depuis 1994, nous avons fourni 5 milliards de dollars aux Palestiniens sous forme d'assistance bilatérale économique, sécuritaire et humanitaire. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) administre des écoles et des installations médicales dans toute la région. Il est financé presqu'entièrement par des contributions volontaires. L'année dernière, les États-Unis ont financé par des contributions volontaires presque 30 % du budget de l'UNRWA; c'est plus que les contributions combinées des deuxième et troisième plus gros donateurs, et c'est largement supérieur à ce que fournissent certains membres du Conseil qui disposent de ressources financières considérables.

Je vais le dire crûment. Quand ils voient qu'un groupe de pays dont les contributions totales versées aux Palestiniens ne dépasse pas 1 % du budget de l'UNRWA, et quand ils voient que ces pays accusent les États-Unis d'être insuffisamment engagés en faveur de la paix, les Américains perdent patience. Je me suis rendue dans les camps de réfugiés palestiniens qu'appuient les États-Unis avec leurs contributions. J'y ai rencontré des hommes, des femmes et des enfants; et j'ai plaidé en leur faveur. Je peux dire que leurs dirigeants ne leur font aucune faveur en étant plus enclins à renoncer aux négociations de paix, au lieu d'œuvrer sans relâche pour les mener à bon terme. Les États-Unis n'ont jamais été aussi engagés en faveur de la paix au Moyen-Orient. Nous l'étions bien avant que le Président annonce notre reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël, et nous le sommes encore aujourd'hui.

Ce dont nous avons été témoins aujourd'hui au Conseil de sécurité est une insulte. Nous ne l'oublierons pas. C'est un exemple de plus que l'ONU fait plus de mal que de bien pour ce qui est des efforts visant à régler le conflit israélo-palestinien. Aujourd'hui, tout simplement parce qu'ils ont décidé où installer leur ambassade, les États-Unis ont été obligés de défendre leur souveraineté. L'histoire retiendra que nous l'avons fait avec fierté. Aujourd'hui, pour avoir reconnu une vérité fondamentale en ce qui concerne la capitale d'Israël, nous sommes accusés de porter atteinte à la paix. L'histoire retiendra que nous rejetons ces allégations ridicules.

Pour ces raisons, et dans l'intérêt supérieur du peuple israélien et du peuple palestinien, les États-Unis ont voté contre ce projet de résolution.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour le projet de résolution S/2017/1060 parce qu'il est conforme aux résolutions antérieures du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), et à notre position établie sur le statut de Jérusalem, une position claire et de longue date. Le statut de Jérusalem doit être déterminé dans le cadre d'un règlement négocié entre Israéliens et Palestiniens, et Jérusalem doit être, à terme, la capitale partagée de l'État d'Israël et de l'État de Palestine. Conformément à ces mêmes résolutions, nous considérons que Jérusalem-Est fait partie des territoires palestiniens occupés.

Comme nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas d'accord avec la décision des États-Unis de reconnaître unilatéralement Jérusalem comme capitale d'Israël avant la conclusion d'un accord sur le statut final et d'y transférer leur ambassade. Comme les récents événements dans la région l'ont montré, ces décisions ne contribuent nullement à améliorer les perspectives de paix dans la région, un objectif auquel nous restons tous attachés au sein du Conseil. L'ambassade du Royaume-Unis en Israël se trouve à Tel Aviv, et nous ne prévoyons pas de la transférer.

Il importe de noter que le projet de résolution sur lequel le Conseil vient de se prononcer souligne que Jérusalem est une question qui relève du statut final et qui doit être réglée par la voie de la négociation; affirme que toute décision ou action qui visent à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de la Ville sainte de Jérusalem n'ont aucun effet juridique; exige que tous les États respectent les résolutions du Conseil de sécurité concernant Jérusalem; et appelle à intensifier et accélérer les efforts entrepris aux niveaux

international et régional en vue de parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Notre position n'a pas changé depuis la séance tenue par le Conseil de sécurité le 8 décembre (voir S/PV.8128). Nous sommes conscients que pour les juifs, les musulmans et les chrétiens, Jérusalem a un caractère éminemment important et sacré. Nous réitérons qu'il importe au plus haut point de maintenir le statu quo en ce qui concerne les lieux saints, notamment le Mont du Temple/Haram el-Charif. Nous continuons d'apprécier particulièrement le rôle important que joue la Jordanie en sa qualité de gardien des Lieux saints, et d'appuyer pleinement ses efforts visant à maintenir le calme.

À présent, nous devons tous nous tourner vers l'avenir. Nous partageons le souhait du Président Trump de mettre fin au conflit et nous nous félicitons de son attachement à une solution des deux États négociée entre les parties. Nous prenons notamment note du fait qu'il reconnaît clairement que le statut final de Jérusalem, y compris les limites souveraines au sein de la ville, doit faire l'objet de négociations entre les parties.

Notre engagement en faveur d'un accord de paix israélo-palestinien et notre position à cet égard n'ont pas changé non plus. Cet accord doit être fondé sur les frontières du 4 juin 1967, avec des échanges de territoires équitables reflétant les intérêts nationaux, religieux et de sécurité du peuple juif et du peuple palestinien. Jérusalem doit être la capitale commune d'un État israélien et d'un État palestinien, et son statut doit être déterminé par un accord sur le statut final. Il faut parvenir à un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés, compatible, sur le plan démographique, avec le principe de deux États pour deux peuples. Cette position est conforme au projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous encourageons vivement l'Administration américaine à présenter des propositions détaillées en vue d'un règlement du conflit israélo-palestinien.

Nous appelons toutes les parties à la retenue, à rejeter la violence et à œuvrer de concert pour garantir le calme et la stabilité. Cela donnera au processus de paix les meilleures chances d'aboutir. Nous restons pleinement engagés en faveur des progrès vers une paix durable et nous ferons tout ce qui est notre pouvoir à cette fin.

Tous les efforts de paix doivent tenir compte des populations, pas seulement des territoires et des lieux saints. Depuis trop longtemps, les Israéliens vivent dans la peur des roquettes et du terrorisme; ce qui perturbe gravement la vie quotidienne des populations et fait qu'il est difficile de parvenir à la paix, tout comme les tentatives de certains acteurs de nier les liens anciens et légitimes qui lient le peuple juif et du peuple palestinien à Jérusalem. Beaucoup de Palestiniens qui vivent en dehors de Jérusalem-Est, notamment la vieille ville, n'ont aucun lien avec cette ville dans les faits. Ceux qui peuvent y entrer doivent faire la queue pour passer à travers les points de contrôle. Plus de 320 000 Palestiniens vivent à Jérusalem-Est. La grande majorité de ceux-ci sont des résidents permanents, mais leurs permis peuvent être révoqués à tout moment. Quand ils font une demande pour obtenir la citoyenneté israélienne – et la majorité ne le fait pas –, la plupart de ces demandes sont rejetées. Il ne faut pas perdre de vue les conditions de vie des juifs et des Palestiniens – et Jérusalem a un caractère particulièrement sacré pour les deux groupes – dans le cadre de tout effort de paix.

Je tiens à réaffirmer notre ferme appui à la reprise des négociations de paix entre les Israéliens et les Palestiniens dans les meilleurs délais – avec le soutien de la communauté internationale – et à la réalisation de la vision portée par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale dont nous avons célébré le soixante-dixième anniversaire le mois dernier : un Israël vivant en sûreté et en sécurité, patrie du peuple juif, aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, patrie du peuple palestinien.

M. Delattre (France) : La France regrette l'issue du vote d'aujourd'hui et tient à remercier l'Égypte pour la qualité du travail qu'elle a accompli et pour l'approche équilibrée qu'elle a retenue.

Ce vote allait de soi pour nous, pour au moins cinq raisons que je souhaite aujourd'hui rappeler.

Tout d'abord, le projet de résolution S/2017/1060 réaffirme un consensus international sur Jérusalem, qui s'est construit sur plusieurs décennies et qui est traduit aujourd'hui dans le droit international. Les décisions annoncées par le Président des États-Unis, que nous regrettons, ne modifient en rien ce socle commun sur lequel doit se fonder tout effort de paix. Comme l'a dit le Président Macron, le statut de Jérusalem concerne l'ensemble de la communauté internationale. Il a fait l'objet, à ce titre, de plusieurs résolutions spécifiques du Conseil de sécurité. Il est donc normal que le Conseil de sécurité se saisisse aujourd'hui de cette question, en réaffirmant les principes et le cadre qu'il a définis sur Jérusalem,

notamment à travers les résolutions 476 (1980) et 478 (1980). C'est ce que fait – ni plus, ni moins – le texte sur lequel nous venons de nous prononcer.

Le statut de Jérusalem devra être examiné par les parties dans le cadre d'un accord de paix. En l'absence d'accord, conformément au consensus qui prévaut depuis 70 ans au sein de la communauté internationale, la France ne reconnaît aucune souveraineté sur Jérusalem. Ainsi, à la suite du conflit de juin 1967, nous n'avons pas reconnu l'annexion de Jérusalem-Est, qui fait partie des territoires occupés au regard du droit international. De même, en 1980, nous n'avons pas reconnu les actes unilatéraux pris par Israël concernant Jérusalem. Avant et après la loi fondamentale israélienne intitulée « Jérusalem, capitale d'Israël », le Conseil a adopté les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), qui posent notamment deux principes, rappelés dans le projet sur lequel le Conseil s'est prononcé.

Toute décision ou action visant à altérer le statut de Jérusalem, ainsi que ses caractéristiques géographiques, démographiques et historiques, est considérée comme nulle et sans effet, et doit être abandonnée. Tous les États Membres des Nations Unies qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem doivent les retirer de la ville. C'est ce qui s'est produit à la suite de la résolution 478 (1980), sans aucune exception. Ce qui était en cause n'était pas plus alors qu'aujourd'hui le lien évident du judaïsme avec Jérusalem, mais bien le cadre juridique et les paramètres politiques de résolution du conflit.

Le résultat du vote d'aujourd'hui traduit la volonté de 14 membres du Conseil de réaffirmer leur attachement collectif au droit international, notamment aux résolutions du Conseil, sur une question essentielle, celle du statut de Jérusalem, qui est déterminante pour toute perspective de paix. Il souligne la volonté d'une très large majorité des membres du Conseil de ne pas reconnaître de décision contraire à ses résolutions, comme le demandait le projet présenté par l'Égypte.

Quant aux États-Unis, dont la voix et la position ont naturellement un impact particulier, il leur revient de préciser la compatibilité de l'annonce faite le 6 décembre par le Président Trump avec ce consensus international, en dehors duquel aucun effort de paix crédible ne peut être conduit. Car ne nous y trompons pas, et c'est là mon deuxième point, sans accord sur Jérusalem, il n'y aura pas d'accord de paix. La France et ses partenaires de l'Union européenne considèrent que Jérusalem a vocation à devenir la capitale de deux États, Israël et la Palestine, selon des modalités qui devront être définies par la négociation. Aucune décision unilatérale ne pourra s'y substituer.

Nous le savons tous, il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États. La solution de l'État unique, où coexisteraient deux régimes de citoyenneté, est une chimère qui marquerait la ruine des aspirations nationales des Palestiniens et des aspirations démocratiques des Israéliens. Ni les parties ni la communauté internationale ne sauraient s'y résoudre. Pour aller un peu plus loin et pour être clair, il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États, pas de solution des deux États sans accord entre les parties sur Jérusalem, et pas d'accord possible sur Jérusalem hors des paramètres internationalement reconnus. Nous avons relevé la disposition affichée le 6 décembre dernier par le Président des États-Unis à soutenir la solution des deux États. Nous formons le vœu qu'elle ouvre la voie à un retour des États-Unis dans le cadre du consensus de la communauté internationale.

Troisième point, la question du statut de Jérusalem doit prendre en compte la réalité concrète de cette ville, celle qui est vécue au quotidien par ses habitants. C'est ce qu'a fait le Conseil de sécurité à travers les résolutions qu'il a adoptées au fil des décennies sur Jérusalem, qui sont reflétées dans le projet sur lequel nous nous sommes prononcés aujourd'hui. Jérusalem ne se prête pas à un récit univoque. Plus de 300 000 Palestiniens y vivent, qui représentent environ 40 % de la population de la ville. C'est une ville israélienne et palestinienne. Elle devra devenir la future capitale de deux États, mais elle est déjà la ville des deux populations qui y coexistent.

Quatrièmement, l'importance historique et religieuse de Jérusalem en fait l'une des clefs de la résolution du conflit israélo-palestinien, mais également de la stabilité régionale et internationale. Plus que jamais, la nécessité de préserver le statu quo sur les lieux saints de Jérusalem – et plus spécifiquement le statu quo de 1967 sur l'esplanade des Mosquées – doit être réaffirmée. Au-delà, toute approche de la question de Jérusalem dans son ensemble doit éviter de cristalliser les tensions sur la ville. Le risque auquel il faut prendre bien garde serait alors de transformer un conflit politique, susceptible en tant que tel de compromis, en conflit religieux, par nature insoluble. Seuls les radicaux y gagneraient, au détriment des modérés dans la région.

Enfin, c'est mon cinquième et dernier point, nous suivons avec préoccupation la situation sur le terrain. Dix jours d'affrontements localisés ont déjà conduit à la

mort d’au moins huit personnes et fait des centaines de blessés à Gaza, en Cisjordanie et dans plusieurs quartiers de Jérusalem. La reprise de tirs réguliers de roquettes depuis Gaza, que nous condamnons fermement, est également un signal particulièrement préoccupant.

Nous devons tout faire pour conjurer les risques d’escalade qui existent sur le terrain. C’est pourquoi nous continuons à appeler chacun à la retenue et à déployer tous les efforts nécessaires en vue d’un retour au calme. Au-delà, ce sont les répercussions potentiellement négatives dans l’ensemble de la région des annonces du 6 décembre dernier et de leur interprétation qu’il convient d’éviter. Nous appelons notamment l’ensemble des acteurs régionaux à contribuer à l’apaisement.

Dans le contexte de tensions sur le terrain et de crises régionales, il est indispensable de rappeler notre attachement collectif à la préservation des paramètres agréés sur le statut de Jérusalem : le vote d’aujourd’hui nous en a offert l’occasion, malgré son issue prévisible. À travers la question de Jérusalem se jouent à la fois la préservation de la solution des deux États et la réalisation des aspirations des deux parties, mais aussi le respect du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et de la légitimité même du Conseil.

Je vais conclure en soulignant brièvement trois points en forme de syllogisme. Par sa charge symbolique sans égal, Jérusalem est à bien des égards la clef de la paix entre Israéliens et Palestiniens. Sans accord sur Jérusalem, il n’y aura pas d’accord de paix. C’est pourquoi le sort de cette ville-monde spirituelle ne peut être décidé que par les parties elles-mêmes, avec le soutien de la communauté des nations, et non par une décision unilatérale.

Or, il existe aujourd’hui un corpus de droit international et un consensus international sur la solution des deux États, avec Jérusalem comme capitale de ces deux États, et sur des paramètres agréés pour un règlement de paix. Le projet de résolution égyptien visait simplement à rappeler ces différents éléments. C’est la raison pour laquelle la France a naturellement voté en faveur de ce texte. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, en tant qu’amie des Israéliens comme des Palestiniens, la France ne ménagera aucun effort pour ramener les parties à la table des négociations et obtenir un accord conforme aux résolutions du Conseil.

Il n’y a pas de raccourci à ce chemin exigeant, et la France continuera à tenir un langage de vérité aux uns et aux autres sur cette question qui, je le souligne de nouveau, est structurante pour la paix et la stabilité dans l’ensemble du Moyen-Orient. C’est pourquoi il est essentiel de ne pas baisser les bras et de poursuivre nos efforts pour que le Conseil de sécurité puisse se rassembler à nouveau et jouer tout son rôle sur cette question cruciale. Les membres peuvent être assurés de l’engagement de la France en ce sens.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise a apporté son soutien au projet de résolution présenté par l’Égypte, convaincue de l’impératif de réaffirmer les paramètres et principes encadrant le statut historique et juridique de la ville de Jérusalem, ville si chère aux deux parties en conflit, israélienne et palestinienne, mais aussi au monde entier à travers la symbolique que cette sainte cité représente pour les trois religions monothéistes abrahamiques. Voilà pourquoi le Sénégal rend hommage à la Jordanie dans sa mission de garante des lieux saints de l’islam et de la chrétienté à côté des lieux saints du judaïsme.

Il faut absolument préserver le consensus international sur le statut de Jérusalem, que les parties israélienne et palestinienne elles-mêmes, avec l’appui unanime de l’ONU, en particulier le Conseil de sécurité, sont convenues d’examiner dans le cadre des négociations sur le statut final. Il faut préserver le statut juridique historique de Jérusalem afin que cette cité sainte puisse garder son identité plurielle ainsi que l’esprit de tolérance, d’ouverture et de partage qui l’a toujours caractérisée. C’est la raison pour laquelle le Sénégal en appelle encore une fois au strict respect du statu quo concernant Jérusalem, conformément aux paramètres internationalement établis et reconnus, à travers notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité, paramètres auparavant définis par la résolution fondatrice de l’Assemblée générale, à savoir la résolution 181 (II) de 1947, qui a consacré la partition de l’État de Palestine en deux États distincts, Israël et la Palestine, avec comme future capitale pour les deux États la ville de Jérusalem. Jérusalem, d’ailleurs, dont le statut final est qualifié de *corpus separatum* dans la résolution 181(II). C’est aussi l’occasion d’exhorter les parties au différend à observer la plus grande retenue et à éviter toute escalade en ce moment de tensions très vives et passionnelles.

Le résultat du vote de cet après-midi ne devrait point inciter au découragement ou à l’abandon – au contraire. Il faut redoubler de persévérance en bâtissant sur les paramètres convenus de longue date, mais aussi sur les initiatives déjà en cours, y compris l’Initiative de

paix arabe, et, disons-le tout haut, les efforts louables déployés par l'Administration américaine sur le terrain.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : L'Éthiopie est amie tant avec les Israéliens qu'avec les Palestiniens; – cela ne nous embarrasse pas, et nous l'affichons tout à fait clairement. Notre position sur le conflit israélo-palestinien a toujours été cohérente et, nous semble-t-il, fondée sur des principes. Si nous soutenons le droit d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité, nous n'en soutenons pas moins également le droit inaliénable du peuple palestinien de décider de son propre sort et d'exister en tant qu'État libre et indépendant. Cela va dans le sens non seulement des résolutions pertinentes de l'ONU mais aussi des décisions de notre organisation continentale, l'Union africaine.

Pour ce qui a trait aux faits récents concernant la question de Jérusalem, nous avons eu l'occasion d'exprimer nos vues à la séance d'urgence du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 8 décembre (voir S/PV.8128). Nous estimons qu'il s'agit d'une question qui relève du statut final et qu'elle doit être réglée par des négociations directes entre les deux parties, sur la base des résolutions y relatives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en tenant compte des préoccupations légitimes des deux camps, palestinien comme israélien.

Le projet de résolution (S/2017/1060) présenté aujourd'hui par l'Égypte réaffirme ce principe défendu de longue date par les Nations Unies, et c'est pourquoi nous avons voté pour. Il était dûment équilibré. Bien que le projet n'ait pas pu être adopté, il ne fait aucun doute que les récents développements ont une fois de plus ramené le différend israélo-palestinien sur le devant de la scène, soulignant ainsi qu'il était crucial de revitaliser le processus de paix sans délai. De ce point de vue, il est capital de travailler immédiatement à atténuer les tensions et à rétablir le calme au plus vite. Il est également vital que les parties tiennent des discours plus apaisés et s'abstiennent de toute mesure susceptible d'aggraver une situation déjà tendue.

Néanmoins, il est impératif avant tout de lever les obstacles qui entravent depuis longtemps les progrès, de manière à créer les conditions d'une reprise des négociations directes entre les deux parties. Nous considérons qu'il faudrait s'y employer sur la base de la solution des deux États, qui reste à ce jour la seule option viable pour parvenir à la paix. C'est la raison pour laquelle nous avons souscrit à l'appel lancé en faveur d'une intensification et d'une accélération des initiatives internationales et régionales visant à trouver une solution globale, durable et juste. Malgré le manque d'unité dont il a fait preuve aujourd'hui, il incombe au Conseil d'assumer ses responsabilités et d'appuyer les efforts de ce type dans l'intérêt de la paix entre Israéliens et Palestiniens et de la paix dans la région du Moyen-Orient au sens large.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé de fond. Nous appuyons pleinement son travail d'intermédiaire objectif.

À Moscou, nous suivons de très près l'évolution du différend israélo-palestinien. Nous sommes convaincus que le règlement de la question palestinienne revêt une importance fondamentale pour la normalisation durable de la situation au Moyen-Orient. Nul autre problème régional ne peut faire oublier cet état de fait.

L'impasse persistante qui caractérise le processus politique nous inquiète profondément. Dans ces conditions, toute mesure unilatérale, quel qu'en soit l'objet, accroît le risque d'un déchaînement du conflit et complique la reprise des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens. Les décisions récentes de Washington au sujet de Jérusalem ont été accueillies par de vives critiques qui ont débouché sur des manifestations de masse. C'est compréhensible puisque Jérusalem est le berceau des trois religions monothéistes et constitue l'aspect le plus délicat du processus de paix, sachant que la question du statut de la ville doit être abordée en se fondant sur les paramètres internationalement reconnus que chacun sait, dans le cadre d'un dialogue bilatéral entre Palestiniens et Israéliens. Nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute mesure qui pourrait s'accompagner de conséquences dangereuses.

Nous ne devons pas oublier que c'est précisément une méthode de règlement de ce genre qui a été approuvée par le Conseil de sécurité dans nombre de résolutions adoptées au cours des décennies passées. Leurs dispositions restent pleinement applicables aujourd'hui. Dans un contexte marqué par la poursuite des activités d'implantation israéliennes, les discours incendiaires des deux camps, les explosions de violence et la situation humanitaire difficile dans la bande de Gaza, nous continuons d'entendre que la possibilité de concrétiser la solution des deux États pour régler le problème palestinien va s'érodant. En même temps, nous maintenons notre appui à une résolution qui aille dans le

sens d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, tandis que Jérusalem-Ouest serait la capitale de l'État d'Israël.

Nous nous réjouissons que le peuple palestinien ait encore renforcé son unité, avec l'aide des dirigeants égyptiens. Nous y voyons un pas dans la bonne direction. Pour notre part, nous continuerons d'encourager toutes les parties palestiniennes à surmonter leurs divisions internes dans les meilleurs délais.

Un règlement juste et globale ne peut intervenir au Moyen-Orient que s'il repose sur une base juridique internationale solide, comprenant les résolutions y relatives du Conseil de sécurité, les Principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe. La Russie continuera d'agir à la fois par la voie bilatérale et par l'intermédiaire des médiateurs internationaux du Quatuor afin d'aider à intensifier les efforts déployés à l'échelle mondiale pour sortir de l'impasse actuelle. Le rôle énergique joué par les acteurs régionaux, en particulier l'Égypte et la Jordanie, nous semble important. Dans le même temps, nous devons impérativement veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fonctionne à plein. Il constitue le principal mécanisme permettant d'alléger le fardeau des réfugiés palestiniens au Moyen-Orient et fournit une assistance aux États arabes où se trouvent les réfugiés.

Nous estimons qu'au vu des circonstances actuelles, dans toute la région, la nécessité d'agir sans attendre pour relancer les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens prend un tour de plus en plus central. Par conséquent, nous réaffirmons l'à-propos de notre proposition tendant à convoquer en Russie un sommet entre les dirigeants palestiniens et israéliens. Nous sommes prêts à faire office de médiateurs honnêtes. La Russie souhaite entretenir des relations de confiance et d'amitié avec tous les peuples du Moyen-Orient sans exception – Israéliens, Palestiniens et Arabes. Nos rapports ne portent pas le poids de l'héritage négatif du passé. La politique russe n'est jamais passée par le colonialisme ou l'ingérence dans les affaires intérieures des États, lesquelles, reconnaissons-le, ont été à l'origine de la situation lamentable qui a cours aujourd'hui dans la région. Mais nous ne pouvons pas baisser les bras. Portons notre regard sur l'avenir. Les tâches prioritaires restent inchangées : mettre nos efforts en commun, combattre le terrorisme et régler la crise régionale. Mettre en œuvre la proposition du Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, qui consiste à procéder au Conseil de sécurité à un examen complet de la situation au Moyen-Orient, contribuerait à régler ce problème. Nous sommes ouverts à ce genre de coopération.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) **:** Nous déplorons le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas pu adopter le projet de résolution S/2017/1060 dont nous sommes saisis. Ici, au Conseil, nous avons récemment exposé en détail les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas d'accord avec la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, ni avec leur projet de transférer leur ambassade dans cette ville. Nous avons voté pour le projet de résolution pour un certain nombre de raisons.

Premièrement, il souligne que Jérusalem est une question qui relève du statut final et qui ne peut dès lors être réglée que par la voie de la négociation, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. En outre, il réaffirme que la Ville sainte de Jérusalem, en tant que Ville sainte de trois religions, a un statut spécifique. Surtout, il réaffirme l'opinion du Conseil, exprimée dans ses résolutions antérieures, selon laquelle toute décision ou action qui visent à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de la Ville sainte de Jérusalem n'ont aucun effet juridique et doivent être rapportées.

Par ailleurs, nous nous associons à l'appel lancé à tous les États à s'abstenir d'établir des missions diplomatiques à Jérusalem, conformément à la résolution 478 (1980). L'Union européenne a une position ferme sur Jérusalem, ce qui explique pourquoi tous ses États membres représentés au Conseil ont voté pour le projet de résolution aujourd'hui. Je tiens également à dire clairement que le vote d'aujourd'hui n'a pas d'effet sur les résolutions adoptées par le Conseil. En vertu du droit international, le statut de Jérusalem reste inchangé.

Enfin, nous devons maintenant et sans plus tarder relancer le processus de paix. Il est grand temps de manifester notre engagement et d'aller de l'avant avec un programme de paix détaillé qui règle toutes les questions qui relèvent du statut final conformément aux paramètres connus. Le Conseil de sécurité a cette responsabilité. Toutes les parties prenantes, y compris les acteurs régionaux, doivent désormais participer plus que jamais au processus de paix au Moyen-Orient.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie a voté pour le projet de résolution S/2017/1060, lequel réaffirme les principes et les messages bien établis,

qui sont déjà entérinés dans plusieurs résolutions sur la question de Jérusalem. Le texte reflète la position de l'Italie en la matière. Comme nous l'avons dit lors de la séance d'urgence du Conseil de sécurité le 8 décembre (voir S/PV.8128), nous pensons que le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États doit être négocié entre Israël et la Palestine, dans le cadre d'un processus de paix qui finira par mener à la création de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, en tenant compte des préoccupations et des aspirations légitimes des deux parties.

Nous avons également appuyé le projet de résolution parce qu'il ouvre un horizon politique ancré dans la solution des deux États et dans l'intensification des efforts internationaux et régionaux en faveur d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. À cet égard, nous continuons de voir le rôle crucial que les États-Unis peuvent jouer. Nous attendons avec intérêt d'entendre l'opinion du Gouvernement des États-Unis sur de possibles propositions pour un règlement du conflit israélo-palestinien, tout en faisant fond sur les nombreux contacts et sur l'intense dialogue mis en place avec toutes les parties tout au long de l'année écoulée.

Dans le même temps, nous réitérons notre profonde inquiétude face au regain de tensions au cours des deux dernières semaines, et nous réaffirmons notre ferme condamnation du dernier tir de roquette contre Israël. Une escalade de la violence serait nuisible à toutes les parties et doit être évitée. Nous appelons tous les acteurs en Palestine et au Moyen-Orient à faire preuve de responsabilité et de retenue. La seule manière d'avancer, c'est par la négociation et le rejet de la violence.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, la délégation ukrainienne a voté pour le projet de résolution (S/2017/1060) sur le statut de Jérusalem, déposé par l'Égypte. Nous sommes convaincus que la question de Jérusalem est une question qui relève du statut final, qui ne doit être réglée que par la voie de la négociation et dans le strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016). Le projet de résolution réaffirme également que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible. L'Ukraine ne connaît que trop bien les conséquences de la violation de ce principe.

Nous sommes fermement convaincus qu'il n'existe pas d'autre option viable que la solution des deux États. Nous exhortons les deux parties à s'engager dans un processus de négociations constructif, en toute bonne foi et sans conditions préalables. Étant donné le caractère extrêmement sensible de la question de Jérusalem pour toutes les parties concernées, nous espérons que l'escalade actuelle pourra être maîtrisée et qu'elle ne deviendra pas incontrôlée.

Enfin, je tiens à ajouter la voix de ma délégation au point de procédure soulevé par mon collègue de l'Uruguay. J'exhorte les membres restants et les nouveaux membres du Conseil à le considérer très sérieusement.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour le projet de résolution (S/2017/1060) qui vient d'être mis aux voix.

La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. C'est une partie fondamentale du processus de paix au Moyen-Orient, au sein duquel la question de Jérusalem est particulièrement compliquée et sensible et est essentielle pour trouver une solution à la question palestinienne. Depuis de nombreuses années, une série de résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), ont comporté des dispositions concernant le statut de Jérusalem.

Le projet de résolution déposé par l'Égypte est une continuation de la teneur et de l'esprit des résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Nous exhortons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à rester unis dans un effort commun visant à garantir une désescalade rapide des tensions concernant la situation à Jérusalem, afin de maintenir une paix et une sécurité régionales au Moyen-Orient et de préserver le processus de paix global au Moyen-Orient.

La Chine a toujours fermement appuyé et promu le processus de paix au Moyen-Orient. Nous appuyons la juste cause du peuple palestinien, à savoir le rétablissement de ses droits nationaux légitimes. Nous sommes favorables à la création d'un État de Palestine pleinement souverain et indépendant, sur la base de ses frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. La position de la Chine ne changera pas.

La Chine continuera d'être guidée de manière générale par la proposition en quatre points mise en avant par le Président chinois Xi Jinping en juillet dernier, visant à promouvoir un règlement politique de la question de Palestine fondé sur la solution des deux États et la promotion de la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient.

Nous exhortons la communauté internationale à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe, afin de renforcer les efforts pour la reprise des négociations de paix et de trouver une solution aux questions clefs, notamment le statut final de Jérusalem, par le dialogue et la négociation en vue de parvenir rapidement à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie a voté pour le projet de résolution (S/2017/1060) déposé aujourd'hui par la délégation égyptienne, car il réaffirme que le statut final concernant la ville de Jérusalem doit se régler par la voie de la négociation, que toute décision ou action qui visent à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de la Ville sainte de Jérusalem n'ont aucun effet juridique, sont nulles et non avenues et doivent être rejetées, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et du Conseil de sécurité. De plus, il appelle à nouveau à inverser les tendances négatives sur le terrain qui mettent en péril la solution des deux États, et à intensifier les efforts aux niveaux international et régional en vue de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

À cet égard, nous demandons une fois de plus au Gouvernement des États-Unis de reconsidérer sa décision de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer sa représentation diplomatique, puisque cette décision ne fait que saper toute possibilité de dialogue entre les parties et éloigne à un rythme démesuré tout règlement pacifique à long terme du conflit israélo-palestinien. En outre, cette même décision constitue une violation flagrante de la résolution 478 (1980), qui demande, entre autres, que les États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem les en retirent.

Une fois de plus, nous tenons à rappeler que c'est l'ONU qui a prévu le statut international spécial pour la ville de Jérusalem et que c'est le Conseil de sécurité qui a décrété que les mesures qui modifient le statut géographique, démographique et historique de la ville de Jérusalem sont nulles et non avenues et doivent être révoquées.

La Bolivie reste convaincue que la seule option en vue de régler ce conflit est la solution des deux États, avec un État palestinien libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales préalables à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Notre délégation a voté pour le projet de résolution S/2017/1060 présenté par l'Égypte. La position du Kazakhstan sur le processus de paix au Moyen-Orient demeure inchangée. Mon pays exhorte les parties à maintenir le statu quo historique de Jérusalem, conformément aux accords internationaux précédents. Nous appuyons les négociations visant à parvenir à la solution des deux États, et nous appelons à leur reprise, en particulier dans un cadre bilatéral et sans conditions préalables. L'objectif ultime doit être le rétablissement et la promotion du processus de paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid, à la formule des territoires contre la paix, à la Feuille de route pour la paix et à l'Initiative de paix arabe.

Il faut également identifier les principes mutuellement acceptables pour la promotion du processus de paix, ainsi qu'élaborer un cadre pour les négociations futures et le mécanisme de leur mise en œuvre. Nous exhortons donc les dirigeants d'Israël et de Palestine à prendre des mesures concrètes, notamment pour renforcer des perspectives de paix fondées sur le droit inaliénable des Palestiniens à un État et le droit d'Israël à une sécurité pérenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

La position du Japon sur le processus de paix au Moyen-Orient reste claire et inébranlable. Le Japon soutient la solution des deux États, et considère que le statut final de Jérusalem fait partie d'un éventail de questions qui devraient être réglées par la négociation, en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords antérieurs conclus entre les parties. C'est à la lumière de ces éléments que le Japon a voté pour le projet de résolution S/2017/1060.

Le Japon a écouté avec attention la déclaration faite par l'Ambassadrice Haley aujourd'hui. Le Japon se félicite de ce que, dans sa récente annonce, le Président Trump ait réaffirmé sa ferme détermination à faciliter un accord de paix durable et son appui à la solution des deux États, et note combien il est important que le Président ait clairement reconnu que la question du statut final de Jérusalem, y compris les frontières souveraines dans la ville, devait faire l'objet de négociations entre les

parties. Nous nous félicitons que les États-Unis soient appelés à continuer de jouer un rôle important dans la promotion du processus de paix.

Nous nous inquiétons du risque d'une aggravation du climat qui entoure le processus de paix au Moyen-Orient ou d'une détérioration de la situation dans la grande région du Moyen-Orient. La persistance des troubles sur le terrain est préoccupante. Il importe que les parties s'engagent à réaliser des progrès notables dans le processus de paix. Le Japon apprécie à leur juste valeur les efforts faits par les États Membres pour rapprocher les parties de la table de négociation. La paix ne pourra être obtenue que par des négociations entre les parties. Le Japon continuera lui aussi de s'impliquer de façon constructive sur cette question, afin de promouvoir un environnement propice à des négociations sérieuses en vue de parvenir à la solution des deux États.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier le Japon d'avoir, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, convoqué cette importante séance. Je tiens également à remercier les 14 membres du Conseil de sécurité qui ont voté pour le projet de résolution S/2017/1060, reconnaissant ainsi l'urgence de cette question et la nécessité d'en assurer un suivi sérieux et concret à la lumière de la récente provocation annoncée par les États-Unis d'Amérique, en contravention des résolutions pertinentes de l'ONU concernant la Ville sainte de Jérusalem. Nous remercions également la République arabe d'Égypte de ses efforts et d'avoir présenté ce projet de résolution en sa qualité de membre arabe du Conseil de sécurité.

Le rejet total de cette décision des États-Unis et le consensus international sur la question de Jérusalem ne pourraient pas être plus clairs. Le message d'aujourd'hui est sans équivoque : toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant le statut de la Ville sainte de Jérusalem et le reste du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967 sont juridiquement contraignantes et doivent être respectées, sans réserve et sans exception, notamment la résolution 2334 (2016), qui constitue une feuille de route et est ancrée dans le droit international, et qui ne fait que refléter la réalité. La dernière décision des États-Unis concernant Jérusalem est dénuée de ce sens des réalités, de même que leurs propos ce matin et cet après-midi. Ils sont déconnectés de la réalité, et nous les rejetons en bloc sans équivoque.

La résolution 2334 (2016) condamne clairement les colonies de peuplement, la violence et la terreur contre les civils. Elle appelle également à promouvoir les efforts en faveur de la paix. Il est entièrement déplacé de dire que c'est l'application du droit international, et non la construction de colonies de peuplement illégales, qui fait obstacle à la paix. C'est une mascarade que le Conseil de sécurité et ses résolutions, ainsi que le droit international, plutôt que la position illégale de la Puissance occupante et les colonies de peuplement soient devenus le problème, comme nous l'avons entendu aujourd'hui de la bouche de la Représentante permanente d'un membre permanent du Conseil.

Cela a été réaffirmé avec force dans les déclarations faites par les États et les organisations de la société civile du monde entier, ainsi que durant la séance du Conseil de sécurité organisée d'urgence le 8 décembre (voir S/PV.8128), dans les décisions de la réunion ministérielle du Conseil de la Ligue des États arabes qui s'est tenue au Caire le 9 décembre, et à la réunion au sommet de l'Organisation de la coopération islamique, à Istanbul le 13 décembre. Cela a également été réaffirmé par la position adoptée par l'Union africaine, entre autres, ainsi que, aujourd'hui, par l'appui écrasant que les membres du Conseil ont accordé au projet de résolution débattu aujourd'hui. Le recours au veto a beau avoir fait obstacle à l'adoption du texte, la volonté internationale trouvera un autre cadre. Le projet de résolution réaffirme que toute décision visant à modifier le caractère ou le statut de Jérusalem n'a aucun effet juridique, est nulle et non avenue et doit être rapportée en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous prions tous les États de répondre à l'appel qui leur est lancé de s'abstenir d'établir des missions diplomatiques dans la Ville sainte et de ne reconnaître aucune mesure ou action contraire aux résolutions pertinentes. Nous appelons également à intensifier les efforts internationaux et régionaux visant à parvenir à un règlement juste, durable, global et pacifique, sur la base des résolutions pertinentes, de la légitimité internationale et des principes de paix afin de mettre un terme à l'occupation israélienne de notre territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le résultat du vote aujourd'hui démontre la position de la communauté internationale, qui reconnaît le caractère délicat et la spécificité de la situation

de Jérusalem, ainsi que le droit des Palestiniens à cette ville. Toutefois – et nous le regrettons – un État aujourd'hui s'est opposé au reste du monde sur cette question de longue date qui est respectée par tous, y compris les anciennes administrations des États-Unis, et ce depuis 1947. La seule exception est Israël, Puissance occupante, qui jour après jour viole de façon flagrante le droit international et toutes les résolutions pertinentes et agit dans le plus profond mépris du Conseil.

Les États-Unis ont choisi de faire fi du droit international et de balayer d'un revers de la main le consensus international pour se ranger du côté de l'occupation israélienne au détriment de nos droits et de la justesse de notre cause. Avec ce veto, les États-Unis ont manqué une occasion de corriger leur décision illégale à propos de Jérusalem, restant ainsi du mauvais côté de l'histoire. Toutefois, nous réaffirmons que cette décision des États-Unis n'a aucun effet juridique quel qu'il soit sur le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem.

Elle décrédibilise néanmoins leur statut d'intermédiaire de paix et met en évidence leur partialité, compromettant ainsi leur rôle dans tout futur processus de paix. Ce que nous avons entendu aujourd'hui est un parti pris qui est entièrement favorable à la Puissance occupante, et non une position neutre entre nous-mêmes et les Israéliens. Il est paradoxal que l'Administration des États-Unis ait décidé d'entraver encore plus la paix et de retarder sa réalisation, alors que nous attendions tous patiemment qu'elle nous présente un plan de paix. Cela souligne une fois encore l'échec des anciennes formules et la nécessité de mettre en place un nouveau mécanisme débarrassé de ces formules ainsi qu'un processus collectif pour aller de l'avant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes et restent valables jusqu'à leur mise en œuvre. Un veto ne peut nier les résolutions adoptées. Aucun veto n'a pu le faire dans le passé, et aucun veto n'y parviendra non plus en cette ère. Il est vraiment paradoxal que le même État qui oppose son veto aujourd'hui affirme l'autorité du Conseil dans tous les autres cas, exigeant le respect des résolutions sur toutes les autres questions en dehors de la Palestine. Lorsqu'il s'agit de la Palestine, il y a déséquilibre. Nous refusons d'accepter que la Palestine soit l'exception à toutes ces règles. La communauté internationale a abondé dans notre sens, parlant d'une seule voix pour insister sur le respect des lois et des résolutions applicables, qui constituent le fondement du règlement pacifique de la question palestinienne.

La décision des États-Unis encourage Israël à continuer de perpétrer ses crimes contre le peuple palestinien et à poursuivre son occupation de notre territoire. Aucun discours ne peut masquer cette complaisance qui ne fait que prolonger l'occupation. Aucun veto ne peut escamoter ces faits, pas plus qu'il ne peut légitimer les décisions ou actions provocatrices et unilatérales qui violent les résolutions du Conseil de sécurité.

Nul ne peut nier que ces provocations alimentent le cycle sans fin de tensions et attisent le sentiment religieux parmi les milliards de musulmans et de chrétiens de par le monde. Chacun sait que ces actes rendent la paix plus difficile à atteindre et menacent de transformer ce conflit politique et régional en un conflit religieux dévastateur avec de graves conséquences pour la paix et la sécurité régionales et internationales, ce qui ne profitera qu'aux forces de l'extrémisme et de la terreur.

C'est pourquoi, une fois encore, nous mettons en garde contre une telle imprudence et appelons au plein respect du statu quo historique dans les lieux saints, y compris au Haram el-Charif, ainsi que du rôle spécial que joue la Jordanie en tant que gardienne des lieux saints musulmans et chrétiens. Nous continuerons de déployer tous nos efforts et poursuivrons notre coordination afin d'assurer cette protection et rejeter tous les actes de provocation et les mesures illégales qui sapent le statu quo historique.

Cette décision illégale et irresponsable ne changera rien pour les Palestiniens; Jérusalem restera toujours le cœur de la Palestine. Notre histoire, notre culture, notre héritage et notre religion en tant que musulmans et chrétiens sont imbriqués et tissés dans l'histoire de cette ville, berceau de la civilisation et terre des prophètes.

Jérusalem-Est reste occupée et fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967. C'est la capitale de l'État de Palestine telle que reconnue par la majorité des États du monde. Cependant, cette décision permet à Israël de poursuivre ses sombres desseins de colonisation et de continuer à empiéter sur les droits des Palestiniens, au lieu de l'en dissuader et de l'obliger à respecter le droit international afin de parvenir à la paix et à la sécurité.

C’est pourquoi nous appelons une fois de plus tous les pays du monde épris de paix à adopter une position ferme en faveur de la primauté du droit et du peuple palestinien qui défend ses terres, y compris Jérusalem, son identité, ses lieux saints et sa place dans l’histoire et la géographie. Nous les engageons également à s’opposer à l’injustice, à l’oppression et à l’asservissement.

Alors que le monde fêtera Noël et la naissance de Jésus-Christ dans les prochains jours, les lumières resteront éteintes dans la terre de Jésus-Christ et il n’y aura pas de célébrations à Jérusalem, Bethléem ou Nazareth. La joie nous a été dérobée par une décision qui, au nom du réalisme, a rejeté la réalité, violé les droits de toute une nation et insulté les sentiments des croyants du monde entier.

Des manifestations ont éclaté contre cette décision, non seulement en Palestine mais aussi dans le monde entier, pour défendre la justice, la liberté et la dignité et pour rejeter le colonialisme et l’unilatéralisme. En Palestine, des milliers de personnes ont manifesté contre la décision des États-Unis, s’exposant à être tuées, réprimées, arrêtées et opprimées par les forces d’occupation israéliennes. Onze Palestiniens sont morts, tombés en martyrs, et 3 500 autres ont été blessés, dont 500 par balle. Israël a aussi arrêté plusieurs centaines des nôtres, y compris des enfants.

Nous prions pour la consolation des familles des martyrs, pour le prompt rétablissement des blessés et pour la libération rapide des détenus. Combien de sacrifices devrons-nous encore consentir avant que notre peuple puisse exercer tous ses droits, à l’instar de tous les autres peuples du monde? Nous réaffirmons que l’arrogance et les crimes ignobles de l’occupant israélien ne feront que nous renforcer dans notre détermination à nous libérer du joug de l’occupation, à libérer notre terre, à arracher notre indépendance et à préserver notre dignité.

Voilà trop longtemps que notre peuple attend de pouvoir exercer ses droits, notamment son droit à l’autodétermination et son droit de vivre dans un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans la dignité, la paix et la sécurité, aux côtés de tous les peuples de la région et du monde. Nous implorons le Conseil de continuer de se tenir résolument du côté de la justice. Celui qui est pour la paix ne saurait reconnaître ce qui est illégitime et illégal; il doit reconnaître le droit des Palestiniens, tel que consacré par le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale; il doit reconnaître l’État de Palestine; il doit défendre la liberté contre l’occupation afin que la paix règne sur notre territoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d’Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Aujourd’hui, l’Organisation des Nations Unies a fait un nouveau un pas en arrière. Elle s’est encore éloignée un peu plus de la vérité et de la justice au lieu de plaider en leur faveur.

Il y a quasiment un an, dans cette même salle, le Conseil adoptait la scandaleuse résolution 2334 (2016), une résolution dans laquelle il a eu l’outrecuidance d’essayer de qualifier la présence d’Israël au Mur occidental, le site le plus sacré du judaïsme à Jérusalem, de violation flagrante du droit international. Ces mots ont transpercé le cœur des Juifs, où qu’ils se trouvent. Ils raillent des générations de juifs qui, depuis des milliers d’années, prient en direction de Jérusalem. Ils dénigrent cette antique prière du peuple juif qui dit « L’an prochain à Jérusalem ».

Pourtant, nous nous retrouvons une fois de plus en train de livrer la même bataille pour la vérité et la morale. Ceux qui ont voté aujourd’hui pour la résolution n’ont fait que réaffirmer le deux poids, deux mesures qui caractérise depuis des décennies l’ONU lorsqu’il s’agit d’Israël et manifester une hypocrisie grossière. Tous les pays du monde ont le droit de choisir leur capitale. Mais quand il s’agit d’Israël, ce droit national fondamental est curieusement remis en question et condamné. Nous remercions les États-Unis de continuer à rester fidèles à la vérité et d’avoir opposé leur veto aujourd’hui à ce projet de résolution absurde. Le Président Trump, le Vice-Président Pence, l’Ambassadrice Haley et l’ensemble du Gouvernement ont montré que les États-Unis ne renoncent pas à ce qui est juste. Ils continuent de plaider pour un dialogue véritable et pour les espoirs de paix dans notre région.

Les Palestiniens, quant à eux, ont une fois encore manifesté le même comportement inquiétant. Chaque fois que la perspective de négociations constructives se dessine, ils trouvent un échappatoire. Chaque fois qu’une chance de faire la paix se présente, ils sabotent l’initiative. La plupart du temps, la communauté internationale ne fait qu’aggraver les choses. En 1947, les Palestiniens ont rejeté la résolution 181 (II). En 2000, ils ont quitté les négociations de Camp David et lancé une guerre de terreur contre les Israéliens. Face aux offres répétées de négocier faites par le Premier

Ministre Benjamin Netanyahu, les Palestiniens n'ont eu qu'une réponse : cédez à nos exigences ou bien subissez les conséquences de l'incitation à la violence.

L'Administration américaine s'efforce de tout coeur actuellement de relancer les négociations. Comme nous, elle veut susciter de nouveaux espoirs de paix. En proclamant une évidence – à savoir que Jérusalem est la capitale de l'État d'Israël –, le Président Trump n'a fait qu'affirmer un fait. Il espérait encourager les deux parties à revenir à la table des négociations. Mais, une fois encore, les Palestiniens ont répondu par un barrage de tirs de roquettes contre nos civils.

Qu'il me soit permis d'être clair. Nous resterons fermes. S'agissant de Jérusalem, nous ne reculerons pas. Il y a 3000 ans, le Roi David a déclaré la ville de Jérusalem capitale du peuple juif. Jérusalem est la capitale d'Israël depuis près de 70 ans. Notre nation n'a jamais cédé face à l'adversité. Nous ne laisserons personne, pas même l'ONU, décider de notre sort, surtout s'agissant de Jérusalem; nous ne l'avons jamais permis et nous n'allons pas commencer maintenant.

Cette semaine les juifs du monde entier ont célébré Hanoukka. Nous sommes reconnaissants des vœux sincères qui nous ont été adressés par de nombreux de pays, dont beaucoup sont représentés à cette table aujourd'hui. Mais il semble que certains de ceux qui nous ont transmis leurs vœux ont oublié pourquoi exactement nous célébrons Hanoukka. La fête d'Hanoukka ne consiste pas seulement à échanger des cadeaux ou à bien manger. Hanoukka célèbre la libération de Jérusalem. En l'an 167 avant J.-C., un roi hellénique tenta d'interdire la pratique religieuse juive et de profaner notre Temple à Jérusalem, mais il échoua. Un petit groupe de combattants courageux – les Maccabées – chassa les Hellènes et reprit le contrôle de Jérusalem. Voilà ce que nous célébrons. Voilà pourquoi nous allumons des bougies. Nous honorons nos valeureux ancêtres qui ont rétabli la souveraineté juive sur notre capitale, Jérusalem, il y a de cela plus de 2000 ans.

L'histoire n'a pas toujours souri à notre peuple. À peine un siècle après le miracle d'Hanoukka, le Temple de Jérusalem fut détruit; le peuple juif expulsé de la ville, mais le lien entre Jérusalem et le peuple juif n'a jamais été rompu et ne le sera jamais – ni par les Romains, ni par les Babyloniens, ni par les Ottomans, ni par l'empire britannique ni par l'ONU. Aujourd'hui, alors que nos adversaires tentent une fois encore de délégitimer notre présence à Jérusalem, le peuple juif finira par triompher, comme il l'a toujours fait.

Nous avons entendu des déclarations emplies de haine de la part de certains dirigeants de la planète ces derniers jours. Nous avons entendu des déclarations faites par des pays qui restent hostiles au peuple juif et à Israël, ainsi que par des dirigeants de nations qui, tout au long de leur histoire, ont empêché les juifs de prier au Mur des lamentations. Il y a 50 ans encore, les juifs étaient interdits d'accès au Mur des lamentations. Je vais donc être clair. Les dirigeants des pays qui oppriment les minorités, emprisonnent les journalistes et bâillonnent toute opposition n'ont aucune leçon à donner à Israël. Les dirigeants des pays rongés par un antisémitisme violent ne sont pas en droit de condamner Israël et son soi-disant « manque de tolérance et d'acceptation ».

Je répète ce que nous n'avons de cesse de réaffirmer. Jérusalem, sous un Israël souverain, est plus libre et plus ouverte aux personnes de toutes les religions qu'à aucune autre époque de l'histoire. Nous prenons l'engagement que tout le monde, les fidèles de toutes les religions pourront continuer de pratiquer leur foi librement – à Jérusalem et partout dans notre pays.

L'année dernière, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), je me suis présenté Bible en main devant les membres et leur ai rappelé l'histoire et la présence millénaires des Juifs à Jérusalem. Cette année, face à une nouvelle résolution essayant de nier cette vérité, nous nous battrons une fois de plus. Les membres du Conseil peuvent voter autant qu'ils le veulent – des centaines et des centaines de fois – pour dénoncer notre présence à Jérusalem, ils ne réussiront jamais à changer la Bible. Le Conseil ne peut pas réécrire l'histoire.

Il n'y a pas longtemps, le rabbin de Loubavitch, un sage leader du judaïsme, a dit que l'ONU était une maison de ténèbres et de mensonges. Mais il a également dit qu'il était possible de transformer ces ténèbres en lumière rien qu'avec une petite bougie de la vérité. Nous continuerons d'allumer cette bougie de la vérité.

Ce soir, des millions de Juifs du monde entier allumeront la septième bougie de Hanoukka. Ils célébreront le lien indissoluble entre le peuple juif et notre capitale éternelle, Jérusalem. Le moment est venu pour que tous les pays reconnaissent finalement que Jérusalem est, a toujours été et sera toujours la capitale du peuple juif et de l'État d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

La séance est levée à 13 h 55.